

---

## L'accès à l'enseignement

---

res années. Au nombre des pratiques courantes, citons la suppression de la notation, l'enseignement par équipe, les écoles « sans murs ». Les nouvelles méthodes suscitent parfois le scepticisme et la critique chez certains parents, qui ne voient pas la nécessité pour leurs enfants d'acquiescer autre chose que des connaissances de base, et chez certains enseignants rebelles à l'innovation ou incapables de l'assumer. Cependant, elles semblent bien favoriser chez l'enfant le développement de l'esprit d'initiative et de l'aptitude au travail en groupe, sans tension ni contrainte. L'ambiance qui règne dans les écoles élémentaires utilisant ces nouvelles méthodes est en tout cas assez remarquable.

C'est au niveau de l'école secondaire que les difficultés apparaissent. Dans les gros établissements, d'abord, de 1500 élèves et plus. On a pensé qu'un grand établissement pourrait offrir aux jeunes une gamme très vaste d'enseignements, permettant à chacun de trouver sa voie. En fait, on a souvent abouti à un choix mal dirigé et à des connaissances superficielles. C'est pourquoi nombre d'enseignants canadiens remettent aujourd'hui en question ce qu'ils appellent le « style super-marché » des trop gros établissements secondaires. Est également critiquée ou contestée la politique qui consiste à garder coûte que coûte les jeunes dans les écoles secondaires bien que celles-ci ne soient pas toujours à même de leur fournir les programmes qui leur conviennent. Ce qui pose la question des écoles de formation professionnelle, où des formes d'enseignement très diversifiées et d'accès libre permettent d'effectuer des études complémentaires.

Par ailleurs, on reproche aux « comprehensive schools » ou écoles « polyvalentes » d'être des établissements d'enseignement général auxquels est annexée une structure (cours professionnels et industriels)

réservée aux élèves les plus faibles, au lieu d'être des institutions visant à unir la technique et les humanités en vue de transmettre les bases d'une culture nouvelle. C'est pourquoi les spécialistes chargés par le comité de l'éducation de l'O.C.D.E. d'étudier la situation de l'enseignement au Canada se félicitent de la création d'écoles professionnelles et techniques séparées, écoles destinées à des jeunes de seize à dix-neuf ans, à condition qu'elles offrent bien, en même temps que des cours professionnels, un programme important d'enseignement général, à condition qu'elles permettent aux élèves d'obtenir l'équivalent d'un diplôme d'études secondaires avec l'aide, si cela est nécessaire, de cours supplémentaires, à condition enfin qu'elles



ne portent en aucune manière atteinte à l'existence du principe de l'école polyvalente.

L'instrument pédagogique que constitue la « progression continue » peut contribuer de façon sensible à atténuer les effets sur l'enseignement de la plupart des différences socio-économiques. Il permet en effet de tenir compte des différents niveaux de capacités et d'intérêt de l'élève. Il a, dans un grand nombre d'établissements canadiens, remplacé en tout ou partie la notion traditionnelle de classe d'âge.

### *Le post-secondaire*

Il est symptomatique que les gouvernements provinciaux offrent aux adultes un enseignement supérieur gratuit. Universités et collèges communautaires s'efforcent ainsi de réaliser l'égalité d'accès à l'enseignement par la mise en place d'un système d'éducation permanente. Cet

effort est réel et ne se relâche pas, même si souvent un fossé sépare encore les déclarations de principe et la réalisation pratique.

Le nombre des étudiants inscrits à temps partiel dans les universités canadiennes est passé de 86 000 à 178 000 de 1966 à 1975, faisant plus que doubler. Le nombre des adultes inscrits à temps partiel à des cours d'éducation permanente s'est également accru de manière spectaculaire: il représentait, en 1973-1974, plus de 5 p. 100 de la population totale du Canada.

Parallèlement aux institutions universitaires, cent quarante-six collèges communautaires ont été créés au cours des quinze dernières années. D'accès libre et très large, ces collèges offrent des cycles d'études nouveaux, axés sur la pratique. Leurs effectifs se sont rapidement accrus: 53 000 inscrits en 1961, 80 000 en 1966, 239 000 en 1975. Les programmes durent de un à quatre ans et conduisent à des diplômes de formation professionnelle. Les possibilités de passage à l'université varient suivant les provinces. On trouve des collèges communautaires dans tout le pays. De gros progrès ont été faits en ce qui concerne l'origine sociale des étudiants qui y sont inscrits: la proportion des étudiants issus de catégories sociales défavorisées y est nettement supérieure à celle qui est relevée dans les universités.

C'est au Québec que revient le mérite des réalisations les plus importantes dans l'enseignement supérieur. Un système d'enseignement commun a été mis en place, fondé sur le principe de l'égalité d'accès, grâce à la création de Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps) dont les programmes font suite à ceux de l'école polyvalente. Deux ans d'études mènent à l'Université; une troisième année conduit à une qualification professionnelle. En quelques années, trente-deux Cégeps ont été créés dans la province, qui compte un peu plus de six millions d'habitants. Les Cégeps sont fondés sur l'idée qu'on ne peut abolir la différenciation entre la valeur qu'on attache à l'enseignement général et celle qu'on attache à l'enseignement professionnel qu'en maintenant la contiguïté des deux